

Sujet: texte pour le CEVU

De : Stephanie Hemon <Stephanie.Hemon@univ-lille1.fr>

Date : Thu, 30 Jun 2011 12:09:46 +0200

Pour : Jean Cosleou <Jean.Cosleou@univ-lille1.fr>

Bonjour Jean

J'espère qu'il n'est pas trop tard pour te soumettre le texte à propos du transfert des noms des étudiants boursiers absents aux enseignements. Le voici :

"Le CROUS demande chaque année aux secrétaires pédagogiques de nos formations de transmettre le listing des étudiants absents aux enseignements. Etant donné que l'émargement n'est pas obligatoire dans nos formations, il n'est possible que de transmettre un listing d'étudiants boursiers ayant eu moins d'une certaine note à l'examen. A partir de ce fichier, le CROUS prend la décision de demander aux étudiants de rembourser la bourse perçue et précise aux étudiants que ce sont les secrétaires pédagogiques qui ont dit qu'ils étaient absents (ce qui n'est pas le cas!). Les étudiants reviennent alors vers les secrétaires ; **certains d'entre eux sont menaçants**, quelques-uns prennent aussi rendez-vous auprès des assistantes sociales de l'université qui font alors pression sur les secrétaires. **Les secrétaires pédagogiques doivent alors gérer le mécontentement des étudiants, se sentent et sont mises en danger.** Il nous paraît important de ne faire retomber aucune responsabilité de ce type sur les secrétaires. Nous souhaitons donc arrêter cette transmission de listing et demandons que le CROUS trouve un autre moyen de contrôle."

Stéphanie Hémon, DE PC

Olivier Vanbesien, DE SPI

Xavier Mélique, DE SPI

Lionel Belingheri, DE SVTE

Nicolas Tribovillard, DE SVTE

Romain Kozlowski, DE Licence EEA